



## déménagement après avis favorable

Par **jesh**, le **30/09/2009** à **09:39**

Bonjour! Mon mari a déposé une demande de regroupement familial sur place en ma faveur et nous avons reçu l'avis favorable du préfet. J'ai déjà passé la visite médicale à l'OFII. Il me reste à déposer le dossier de demande de changement de statut à la préfecture. Mais, voilà, nous allons déménager dans une plus grande maison. Est-ce que l'OFII va de nouveau effectuer une visite dans ce nouveau logement et du coup cela risquerait de retarder la délivrance de mon titre de séjour?  
Merci d'avance pour votre réponse et à bientôt.

Par **etrangers sans droit**, le **30/09/2009** à **14:40**

bonjour,

je vous conseille de contacter la préfecture , voir de lui écrire avec en copie les bails du logement actuel et nouveau faisant apparaitre la surface habitable

c'est elle qui gère l'ensemble de votre regroupement familial

pourriez vous, svp, m'indiquer dans quelle situation vous étiez auparavant? cela me permettra d'avoir un "cas" réel et non théorique de plus sur le regroupement familial sur place. cela est rare et je pourrai ainsi relayer l'info pour d'autres personnes ; merci

cordialement

Par **jesh**, le **30/09/2009** à **23:18**

Merci pour votre conseil. J'avais un statut étudiant et mon mari résident.

Par **etrangers sans droit**, le **01/10/2009** à **11:54**

merci

Par **gazouille**, le **04/10/2009** à **09:32**

bONJOUR

je vous conseille pas d'écrire au préfet , il faut juste faire vos papiers à la prefecture où vous avez déposé votre demande de regroupement et surtout il faut avoir un justificatif de domicile récent EDF GDF dans l'adresse où vous avez déposé la demande.